

DIPLOME INTER – UNIVERSITAIRE

“BRULOLOGIE”

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017

UNIVERSITE "PILOTE" : PARIS DIDEROT (PARIS 7)

En collaboration avec les universités de : AIX-MARSEILLE 2, BORDEAUX 2, LILLE 2, MONTPELLIER, NANCY 1

COORDONATEUR : Pr Maurice MIMOUN

RESPONSABLE ENSEIGNEMENT: Pr Marc CHAOUAT

PROGRAMME : L'enseignement sera effectué sous forme de cours magistraux pour une durée totale de 120 heures, de novembre 2016 à septembre 2017.

Cet enseignement détaillera tous les aspects de la physiopathologie et du traitement des brûlures, de la phase aiguë à la phase des séquelles.

Les cours auront lieu à Paris (Hôpital Saint Louis) sous forme de 4 sessions d'une semaine organisées en novembre 2016, janvier 2017, mars 2017 et mai 2017.

Il comprendra également un STAGE pratique obligatoire d'une semaine dans un service de brûlés qui doit être effectué avant l'examen final. Une attestation de stage sera à remplir par le médecin responsable du stage.

Un MEMOIRE sur la brûlure est à rédiger et à rendre début septembre. Chaque étudiant doit avoir un directeur de mémoire qui supervisera et signera le mémoire. Il sera suivi d'une soutenance orale fin septembre.

Examen final : 2 sessions, la première aura lieu en juin 2016 et le rattrapage en septembre 2016.

L'examen comporte : une épreuve écrite notée sur 10 (la note de 5/10 est nécessaire à l'écrit pour accéder à l'oral), d'un mémoire noté sur 5 et d'une soutenance du mémoire notée sur 5. Pour valider l'examen, il faut obtenir une note finale au moins égale à 10/20 avec une note planché pour le mémoire de 3/10

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET TARIFS :

TARIF 1	Internes, DFMS/DFMSA, chefs de clinique assistants, AHU, médecins ou professionnels de la santé ayant interrompu ses études depuis moins de 2 ans et dont les frais de formation ne sont pas pris en charge par l'employeur ou autre organisation.	Les droits universitaires de 261,10 € seront à acquitter au moment de votre inscription en ligne + le règlement des droits complémentaires (750 €) est à faire parvenir au bureau de la formation continue de l'UFR de médecine après votre inscription en ligne
TARIF 2	Professionnels de santé ayant interrompu ses études depuis plus de 2 ans et dont les frais de formation ne sont pas pris en charge par l'employeur ou un autre organisme.	Les droits universitaires de 261,10 € seront à acquitter au moment de votre inscription en ligne + le règlement des droits complémentaires (1560 €) est à faire parvenir au bureau de la formation continue de l'UFR de médecine après votre inscription en ligne
TARIF 3	Toute personne dont les frais de formation sont pris en charge par l'employeur ou un autre organisme.	Les droits universitaires de 261,10 € seront à acquitter au moment de votre inscription en ligne + pour le règlement des droits complémentaires (1560 €), faire parvenir au bureau de la formation continue de l'UFR de médecine l'attestation de prise en charge complétée par l'employeur

Toutes les personnes désirant s'inscrire à PARIS 7 doivent constituer un dossier en ligne via e-candidat entre le 1^{er} avril 2016 et le 30 septembre 2016 (<https://ecandidat.app.univ-paris-diderot.fr/ecandidat/stylesheets/welcome.faces>). L'étudiant sera prévenu par mail de l'acceptation de sa candidature par le responsable de formation et pourra poursuivre son inscription administrative sur le site entre le 24 août 2016 et le 31 octobre 2016.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre
Mme Claire COUTZAC – Centre de traitement des brûlés - Hôpital Saint Louis
 1 avenue Claude Vellefaux – 75010 PARIS – Tel : 01.42.49.99.70 – Fax : 01.42.49.99.89
 e-mail : claire.coutzac@aphp.fr